

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2018

Le Lundi 03 Décembre 2018 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 27 Novembre 2018

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - BRET Rémi-CHOVIN Sonia - IMBERT Laurent - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pedro - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine – RAVIT Pascale – GELAIN Jérôme

Excusée : BRACHET Armelle

Absent : QUAILLET Christel

Pouvoir : QUAILLET Christel donne pouvoir à Jérôme GELAIN

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 22 octobre 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 22 octobre est adopté à l'unanimité.

1-Tarifs communaux

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs communaux comme suit à compter du 01/01/2019 :

TARIFS - Location salle communale	Montvendre	Extérieur
Week-end : Du samedi matin 8 heures au Dimanche soir 20 heures - 1 salle (bas)	120 €	300 €
Week-end : Du samedi matin 8 heures au Dimanche soir 20 heures - 2 salles (bas et haut)	150 €	400 €
La journée de 8 H00 à 20 H00 - 1 salle (bas)	90 €	200 €
La journée de 8 H00 à 20 H00 - 2 salles (bas et haut)	130 €	300 €
Assemblée Générale des associations, etc...	Gratuit	100 €
Loto, belote, manifestations des associations, etc...	Gratuit	150 €
1 salle (bas)		
2 salles (bas et haut)	Gratuit	200 €
Apéritif (limité à 3 heures)	30 €	60 €
Repas des associations	Gratuit	120 €
Réunion	50 €	100 €
Gym, danse, divers, etc....	7 €	14 €
Par 10 séances		
A partir de la 11ème	3 €	6 €

CAUTION 300 EUROS		
--------------------------	--	--

TARIFS - Parution annuelle au bulletin municipal	Montvendre	Extérieur
Noir et blanc		
1/8 de page (Format carte de visite)	25 €	45 €
1/4 de page	60 €	80 €
1/2 page	100 €	120 €
Page	180 €	200 €
Couleur (Selon disponibilité)		
1/8 de page (Format carte de visite)	60 €	80 €
1/4 de page	80 €	100 €
1/2 page	120 €	140 €
Page	200 €	240 €

TARIFS - Site Internet	Montvendre	Extérieur
Mensuel (1ere page et exclusivité)	30 €	
Trimestriel	75 €	

TARIFS - Adhésion à la Bibliothèque	
Cotisation annuelle individuelle adulte	6 €
Cotisation annuelle par couple	9 €
Cotisation annuelle enfant	Gratuit

TARIFS - Funéraire	
CONCESSION CIMETIERE :	
Perpétuelle :	115 € le m2
Trentenaire :	45 € le m2
COLUMBARIUM	
Concession 50 ans :	300 €
Concession 30 ans :	200 €
Concession 15 ans :	150 €
Plaque par famille :	60 €
JARDIN DU SOUVENIR	
Plaque sur stèle :	30 €

TARIFS -Photocopies	
Copie A4	
de 1 à 19	0.15 €
de 20 à 50	0.12 €
au-delà de 50	0.08 €
Copie A3	
tarif unique	0.30 €

TARIFS - Droit de place	
Droit de place annuel pour un stand de 20 m ² maximum	320 €
Droit de place ponctuel (au ml)	2 €

TARIFS - Location mobilier	
Tables :	
* dim. 3 m x 0,85 m (≈10 tables disponibles)	4 €
* dim. 2.20m x 0,80 m (≈10 tables disponibles)	4 €
Chaises (≈60 chaises disponibles)	0.20 €
Bancs (≈20 bancs disponibles)	1 €

TARIFS - Temps d'Accueil Péri-Educatifs (TAPE)	
Participation annuelle par enfant	15 €

TARIFS - EAU	
RACCORDEMENT ET CONTRAT D'ABONNEMENT	
Raccordement dans le cadre des travaux entrepris par la commune (mise en place de nouvelles canalisations)	458 €
Raccordements en lotissement, zone commerciale et artisanale.	380 €
Raccordement en dehors des travaux communaux pour une nouvelle habitation ou maison non encore raccordée demandant le branchement sur la canalisation existante. (*)	305 €
Participation forfaitaire de réouverture de branchement (changement de propriétaire)	75 €
TARIF DE L'EAU	
Abonnement annuel	48.00 €
le m ² d'eau	0.60 €
(*) Dans ce cas l'abonné supporte les frais de pose de conduite et de compteur, travaux nécessairement réalisés par une entreprise agréée par la commune : Entreprise CHAPON (Malissard) ou entreprise ECHEVIN (Upie).	

TARIFS - ASSAINISSEMENT	
COMPETENCE DE L'AGGLO DEPUIS LE 01/01/2018 (TEL 04.75.81.30.30)	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

-D'APPROUVER les tarifs communaux applicables à compter du 01/01/2019.

2-Subvention aux associations

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 18/05/2018 attribuant les subventions aux associations et demande de réévaluer le montant de la subvention du restaurant scolaire de Montvendre pour donner suite à la présentation du bilan financier lors de l'assemblée générale en date du 12/09/2018.

Le montant global de la subvention à verser par la commune de Montvendre au restaurant scolaire doit être de 16 930 €.

La subvention initialement prévue était d'un montant de 8 364 €. Il est donc demandé de l'augmenter de 8 566 € pour atteindre la somme de 16 930 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER le versement de la subvention au restaurant scolaire pour 16 930 €,
- D'AUGMENTER les crédits ouverts au compte 6574 pour 8 566€.

3-SDED Renforcement du réseau BT à partir de poste Lafond

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'approuver la réalisation des travaux proposés par le SDED en vue du renforcement du réseau BT à partir du poste, la participation financière de la commune étant nulle.

En conséquence, le conseil municipal prend acte des travaux et des conditions financières.

4 - Rapport d'activités assainissement non collectif :

Rapport sur la qualité du service assainissement 2017

Monsieur le Stéphane PHILIBERT expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service assainissement 2017, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

5 - Compte rendu du conseil communautaire du 18/10/2018

Pierre SAYN et Stéphane PHILIBERT font part du dernier conseil communautaire en date du 18/10/18 et de son compte rendu, et précisent qu'il a été notamment évoqué les évolutions des tarifs assainissement concernant la commune.

6- Admission en non-valeur Budget Principal

Le Maire présente l'état des créances irrécouvrable du budget principal :

Pour Mémoire, les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte de comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

L'état de ses valeurs au 27 novembre 2018 s'élève à la somme de 2 800 € selon le détail fourni par la Trésorerie de Chabeuil.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2018. L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables doit être décidée par notre assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans l'état transmis par le trésorier
- PREVOIT les crédits nécessaires
- CHARGE M. le Maire d'émettre le mandat au 6541 pour la somme de 2 800 €

7- Admission en non-valeur Budget EAU

Le Maire présente l'état des créances irrécouvrable du budget annexe de l'eau :

Pour Mémoire, les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ses créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte de comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

L'état de ses valeurs au 27 novembre 2018 s'élève à la somme de 1 097.04€ selon le détail fourni par la Trésorerie de Chabeuil.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2018. L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables doit être décidée par notre assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans l'état transmis par le trésorier
- PREVOIT les crédits nécessaires
- CHARGE M. le Maire d'émettre le mandat au 6541 pour la somme de 1 097.04€ €

9 - Aide aux commune sinistrés de l'Aude

Pour donner suite aux intempéries d'une exceptionnelle gravité qui ont frappé le département de l'Aude le 15 octobres 2018 occasionnant des dégâts matériels importants, un appel national aux dons a été lancé afin d'aider les victimes et les communes du département.

Il est demandé au conseil municipal de déterminer quel montant peut être attribué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- L'OCTROI d'une subvention exceptionnelle de 500 € au profit du département de l'Aude dans le cadre de la "Solidarité communes audoises 2018"
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 67 (compte 6713 ou 674)

8- Décision modificative de crédits

Budget Principal

Monsieur le maire expose la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après notamment pour les raisons suivantes :

Erreur d'arrondi lors de l'établissement du budget pour les intérêts d'emprunt, admission en non-valeur, augmentation de l'enveloppe des subventions aux associations, écritures de régularisation pour donner suite à la sortie d'inventaire, aide aux sinistrés de l'Aude.

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de Credits	Augmentation de credits	Diminution de Credits	Augmentation de credits
FONCTIONNEMENT				
Chapitre 011	16 768,58 €		- €	- €
Chapitre 65		16 267,58 €	- €	- €
Chapitre 66		1,00 €	- €	- €
Chapitre 67		500,00 €	- €	- €
TOTAL	16 768,58 €	16 768,58 €	- €	- €
TOTAL GENERAL		- €		- €

Budget EAU

Monsieur le maire expose la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après notamment pour les admissions en non-valeur,

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de Credits	Augmentation de credits	Diminution de Credits	Augmentation de credits
FONCTIONNEMENT				
Chapitre 64	1 097,04 €			
Chapitre 65		1 097,04 €	- €	- €
TOTAL	- €	1 097,04 €	- €	- €
TOTAL GENERAL	-	1 097,04 €		- €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver les décisions modificatives

10-Point travaux et demande de subventions

Monsieur le Maire présente l'ébauche du projet d'aménagement du centre du village et rappelle que ces travaux peuvent bénéficier d'un cumul de subvention.

Le plan de financement est le suivant :

Cout du Projet HT	Montant	Financement	%	Montant
1) Aménagement Cœur du village	142 847.00 €	1) Aménagement Cœur du village	100%	142 847.00 €
Maitrise d'Œuvre et releve topo	5 220.00 €	Departement	35%	49 996.45 €
Travaux Aménagement	48 004.50 €	Region	20%	28 569.40 €
Travaux Plateaux traversant	19 127.00 €	Commune	45%	64 281.15 €
Passerelle et garde corps	30 840.00 €			
Mur de soutainement	34 455.00 €			
Jeux	3 720.00 €			
Plantations, signalétiques et divers	1 480.50 €			
2)Entrée est et Ouest	81 720.00 €	2)Entrée est et Ouest	100%	81 720.00 €
Travaux Aménagement	75 200.00 €	Departement	25%	20 430.00 €
Aménagement paysager divers	1 220.00 €	Region	40%	32 688.00 €
Jeux	5 300.00 €	Commune	35%	28 602.00 €
TOTAL	224 567.00 €	TOTAL		224 567.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité:

- D'approuver les travaux proposés
- De Solliciter des subventions auprès du département, de la Région Auvergne Rhône Alpes - -
- D'autoriser le Maire à signer tous documents utiles à ce sujet.

20h45 Départ de Madame Séverine CHAPPRE

- QUESTIONS DIVERSES

* Lecture du courrier d'un administré riverain du city : Le conseil ne fait pas de commentaire et ne donnera pas suite au courrier.

* Les vieux pistons de la raye : Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les représentants de cette association. Elle va prochainement déménager son siège social sur la commune.
L'association organisera la fête des moissons le 28 juillet 2019 au plan d'eau de Montvendre.

* Autres : désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales (L.IMBERT, P.SANCHEZ, S.CHOVIN, C.QUAILLET et J.GELAIN).

*Date des prochains conseils municipaux : 21 janvier, 4 mars, 15 avril, 20 mai et 1^{er} juillet 2019.

La séance est levée à 21h30

Le Maire

Bruno SERVIAN